

TRIBUNE DE GENEVE

Publié le 01.04.2021 à 06h39

Au front depuis un an Des EMS rognent le salaire de leurs employés

Certains soignants ont été contraints de réduire leur taux d'activité, d'autres redoutent des licenciements. Les responsables misent sur la vaccination pour attirer de nouveaux pensionnaires.



Sous pression depuis un an à cause du Covid-19, le personnel des EMS est en plus confronté à des baisses imposées de leur taux d'activité, voire des licenciements.

LUCIEN FORTUNATI

Particulièrement exposé au coronavirus, le personnel des établissements médico-sociaux (EMS) est sous pression depuis un an. «Sous-effectif chronique et épuisement professionnel ont été mis en exergue et amplifiés par la pandémie. Aujourd'hui, les soignants craignent des licenciements ou des baisses imposées de leur taux d'activité», s'inquiètent les syndicats SSP, SIT et Unia.

Un souci bien légitime alors que, faute de résidents (*ndlr: décès des personnes âgées et réticence à entrer en institution*), le taux d'occupation de certains établissements s'est effondré et [des licenciements ont déjà été prononcés](#). Des baisses du taux d'activité aussi, parfois même très fortes, à en croire cette syndicaliste: «Un employé m'a dit qu'il lui a été imposé de passer de 70 à 20%... à prendre ou à laisser. Une autre avec un CDI, payée à l'heure, a perdu toutes ses heures ce mois-ci (*ndlr: en mars*). Une honte, estime Clara

Barrelet, du SIT. Ce n'est pas au personnel, marqué par les nombreux décès de résidents, qui, en outre, prend des risques depuis des mois pour lui-même et ses proches, de payer la crise.»

Le non-renouvellement de postes, lors de départs à la retraite, et de contrats d'intérimaires explique aussi un travail toujours plus à flux tendu, note Clara Barrelet. Sans oublier les horaires, passés de 8 heures à 12 heures par jour, dans des EMS pour affronter la pandémie.

Des RHT à Saint-Paul

Or des solutions existent pour faire face aux difficultés économiques du moment sans toucher au personnel. «On croyait que les EMS n'avaient pas droit aux RHT, pourtant je sais à présent qu'un établissement a obtenu cette mesure», précise la syndicaliste.

Le foyer Saint-Paul a effectivement obtenu des indemnités pour réduction de l'horaire de travail, «peut-être parce que nous sommes une SA», informe sa directrice. Celle-ci relève toutefois que «l'obtention de ces RHT jusqu'à fin mai reste une solution fragile». Cet EMS, qui avait bien fait face à l'épidémie en 2020, doit ces indemnités à une forte flambée de Covid durant les fêtes de fin d'année, qui a fait chuter le taux d'activité de plus de 10% (70 résidents pour 82 lits actuellement): «Avec les RHT, on évite pour l'instant de licencier, mais on ne renouvelle pas et on ne remplace pas les postes.» La directrice relève, elle aussi, que le personnel a beaucoup souffert de la situation: «Durant le premier confinement, nous avons été enfermés avec les résidents. Cela a été très pénible à vivre pour tout le monde. La présence des familles a beaucoup manqué. Malgré la vaccination et un léger allègement, on sent une grande lassitude parmi les collaborateurs. Le taux d'absence est très élevé.»

«On va vers le mieux»

Ces difficultés ne sont pas nées avec le Covid, insistent les syndicats, qui dénoncent depuis des années un manque d'effectifs dans les EMS. «La charge de travail d'un personnel majoritairement féminin augmente, le taux d'absence également, ce qui impacte la qualité de la prise en charge des résidents», constate Clara Barrelet. Des employés de l'EMS de la Rive, à Onex, se disent ainsi à bout (*lire ci-dessous*).

Président de la Fegems, Nicolas Walder est bien conscient de «la lassitude fort compréhensible du personnel soignant après une telle année, mais on va vers le mieux». Vraiment? «Grâce à la vaccination, on sent la perspective d'une sortie de crise. Ça fait du bien», se réjouit-il. «Certains EMS ont atteint 80% de taux de vaccination, renchérit Florian Erard, chargé de projets à la Fegems, ce qui permet de détendre un peu la vie dans les institutions.»

Tous deux disent ne pas avoir connaissance de licenciements liés aux difficultés financières induites par le Covid-19: «Mais les EMS, qui rencontrent actuellement des difficultés financières, sont toujours sur leurs gardes et suivent de très près la situation. Il va cependant de soi que le non-remplacement de départs à la retraite ou non-prolongement de CDD fait partie des mesures qu'ont été contraints de prendre certains EMS pour faire face à la baisse conjoncturelle du taux d'occupation.» Or, là encore, Nicolas Walder se montre confiant: «Le taux moyen dans les EMS était de 93% en janvier et de 94% en février. Espérons que la remontée vers le seuil d'équilibre de 98% se poursuive. Et puis, plutôt que de devoir éventuellement licencier, favorisons les discussions entre les membres de la Fegems pour trouver des solutions dans des établissements en bonne santé financière.»